

POLITIQUE DE **DÉVELOPPEMENT** **DURABLE**

Politique adoptée le 15 août 2018



**UNIVERSITÉ
DE HEARST**

PRÉAMBULE

L'Université de Hearst est consciente de son empreinte écologique et de l'importance qui devrait être accordée au respect ainsi qu'à la protection de l'environnement. Les dangers liés aux changements climatiques sont bien réels et il s'avère aujourd'hui essentiel d'intégrer des mesures d'adaptation et d'atténuation à ses pratiques. En tant qu'établissement d'apprentissage, de formation, de recherche et d'innovation, l'Université de Hearst assume une responsabilité en matière de développement durable et elle souhaite assumer un leadership en ce sens. Avec un ancrage important dans ses communautés, l'Université peut jouer un rôle important quant à la sensibilisation aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et à la mise en œuvre d'actions concrètes. Son objectif est de progresser vers une gestion plus durable, et par le fait même, encourager d'autres acteurs à s'engager. Cette politique est le cadre de référence pour formaliser son engagement envers le développement durable. L'Université réalisera également un plan de développement durable qui lui permettra d'atteindre des cibles à court et long terme.

DÉFINITION

Le développement durable est fondé sur une vision à long terme qui intègre les dimensions environnementale, sociale et économique en reconnaissant la préséance de la première sur les autres. Ce concept repose sur une utilisation judicieuse et responsable des ressources renouvelables et non renouvelables, une diminution de l'empreinte écologique et une reconnaissance des dangers liés aux changements climatiques. C'est un développement qui permet l'amélioration du bien-être des communautés en réduisant les inégalités sociales et en s'appuyant sur une éthique de solidarité et d'équité intra et intergénérationnelle. Un développement durable doit respecter les limites écosystémiques et mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation en tenant compte des ressources de l'organisation.

PRINCIPES DIRECTEURS

Accès à l'apprentissage

Favoriser l'accès à l'apprentissage, à l'information et à la recherche afin de sensibiliser et d'encourager la participation à la mise en œuvre du développement durable.

Santé et bien-être

Les personnes font partie intégrante du développement durable et la protection de leur santé physique, sociale et mentale, ainsi que leur sentiment général de bien-être sont une priorité. Cela implique de maintenir un lieu d'études et de travail sain et sécuritaire.

Responsabilité

En tant qu'établissement d'enseignement, l'Université doit remplir son rôle de leadership en matière de développement durable et mener par l'exemple. Elle doit reconnaître sa part d'impacts négatifs et assumer les coûts associés aux mesures d'amélioration, d'adaptation et d'atténuation.

Protection de l'environnement

La protection de l'environnement et de la biodiversité est un pilier fondamental du développement durable et doit ainsi transparaître dans tous les processus et les prises de décisions.

Créativité, innovation et analyse

L'amélioration continue est au cœur d'un développement dit durable, par conséquent la créativité et l'innovation dans la gestion et dans les différentes pratiques sont fortement encouragées.

Équité sociale et intergénérationnelle

Pour que le développement soit durable, il doit être réfléchi et appliqué dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle.

Production et consommation responsables

Les modes de production et de consommation doivent être plus responsables et efficaces afin de minimiser le gaspillage, la production de déchets et l'utilisation de ressources et ainsi permettre de limiter les impacts environnementaux. Cela implique de favoriser l'achat de biens et de services locaux, équitables et écologiques.

Affirmation institutionnelle envers le développement durable

L'Université s'engage à intégrer le développement durable dans sa réflexion stratégique et dans ses processus de prises de décisions, ainsi qu'à promouvoir ces principes afin de susciter l'engagement et la participation.

Partenariats

La collaboration et la coopération sont nécessaires pour un développement durable sur les plans économique, social et environnemental ainsi que pour le rayonnement de la communauté universitaire, mais aussi des communautés où l'Université est implantée.

CHAMPS D'APPLICATION



La présente politique s'applique à toutes les personnes membres de la communauté universitaire ainsi qu'à l'ensemble des unités administratives et d'enseignement de l'Université, sur ses trois campus et ses résidences. Par la présente politique, les différents comités, partenaires et fournisseurs sont associés aux objectifs auxquels l'Université souscrit.

OBJECTIFS



1. Diminution de l'empreinte carbone

- 1.1 Diminuer l'empreinte écologique de l'Université par la réduction des émissions de gaz à effets de serre produits lors des déplacements de son équipe de gestion, de recrutement et du corps professoral, ainsi que dans la gestion de ses bâtiments, dans l'optique de devenir carboneutre à long terme.

2. Éducation et sensibilisation

- 2.1 Maintenir le niveau d'accessibilité afin de continuer à améliorer l'accès à l'apprentissage, à la qualité de vie et au bien-être de la clientèle étudiante, dans une optique d'équité et de solidarité.
- 2.2 Intégrer une réflexion sur le développement durable et ses concepts sous-jacents dans les différents programmes offerts.
- 2.3 Approfondir la compréhension des enjeux de développement durable, de l'épuisement des ressources et des changements climatiques chez la communauté universitaire.
- 2.4 Susciter l'engagement dans les pratiques de développement durable chez la communauté universitaire à l'aide des différents événements et activités organisés, ainsi que dans les actions entreprises dans le cadre de la stratégie de développement durable.
- 2.5 Éduquer l'organisation et les membres du personnel quant à la politique de développement durable et aux bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs poursuivis.

3. Gestion durable de l'environnement

- 3.1 Gestion de l'énergie
Améliorer l'efficacité énergétique, promouvoir les bonnes pratiques d'économie d'énergie et favoriser des sources d'énergies renouvelables

qui ont moins d'impacts environnementaux afin de réduire le bilan d'énergie consommée.

- 3.2 Gestion des matières résiduelles
Favoriser en premier lieu la réduction à la source des matières utilisées, la réutilisation, puis le recyclage afin de diminuer les déchets produits et éliminés.
- 3.3 Construction et rénovation
Évaluer les impacts environnementaux des projets d'entretien, de rénovations et de constructions afin d'en minimiser les effets néfastes.

4. Gestion du développement durable

- 4.1 Appliquer le développement durable de manière transversale, dans tous les processus, les politiques, les prises de décisions et les activités.
- 4.3 Guider l'Université dans la création de son plan de développement durable et dans la réalisation de ses objectifs.
- 4.4 S'intégrer dans un processus d'amélioration continue et de transparence en mesurant et en évaluant l'atteinte des objectifs, puis en partageant les résultats obtenus.

MISE EN OEUVRE

L'Université s'engage à :

- ▶ Veiller à l'application de la présente politique en créant un comité de développement durable.
- ▶ Élaborer un plan de développement durable qui sera généralement mis à jour tous les trois ans et qui comportera des mesures de suivi.
- ▶ Partager les résultats de son plan de développement durable.

COMITÉ

Mandat du comité

Aux fins de la présente politique, l'Université crée un comité de développement durable qui a pour mandat de :

- ▶ Développer un plan d'action découlant de la politique.
- ▶ Faire le suivi du plan d'action et de ses objectifs.

- ▶ Proposer des mises à jour quant à la politique elle-même et au plan d'action.
- ▶ Participer aux activités de sensibilisation du plan, lorsque nécessaire.

Composition du comité

Le comité est formé des personnes suivantes :

Présidence

- ▶ Vice-rectrice ou vice-recteur

Membres

- ▶ Rectrice ou recteur
- ▶ Représentante ou représentant du corps professoral
- ▶ Représentante ou représentant des étudiants
- ▶ Représentante ou représentant du Conseil des gouverneurs
- ▶ Représentante ou représentant du personnel administratif
- ▶ Responsable de la gestion des immeubles

Le comité doit être composé d'au moins une personne provenant de chaque campus. Si cela n'est pas le cas, il sera possible d'ajouter une personne provenant du campus qui n'est pas représenté.

Le comité se rencontrera au moins deux fois par année.

RESPONSABILITÉS

La politique est sous la responsabilité de la vice-rectrice ou du vice-recteur.

APPLICATION DE LA POLITIQUE

Tout membre de la communauté universitaire exerçant une fonction de gestion, d'administration ou d'enseignement a la responsabilité d'appliquer la politique dans les domaines de sa compétence.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en application à la date de son adoption par le Conseil des gouverneurs de l'Université.